

Check-list pour ouverture de votre compte par correspondance

Afin de pouvoir ouvrir votre compte par correspondance, nous avons besoin des documents suivants:

- Le formulaire « Document d'ouverture de compte pour personnes morales »
- Le formulaire « Identification de l'ayant droit économique »
- Le formulaire « Le formulaire « W-8BEN »
- Une copie certifiée d'une pièce d'identité de chaque personne qui remplit et signe le formulaire « Documents d'ouverture de compte pour personnes morales »

Quelles pièces d'identification sont acceptées par Keytrade Bank ?

1 Passeports (suisse et étrangers) et cartes d'identité (suisse)

- Passeports ordinaires (y compris passeports diplomatiques et passeports de service) en cours de validité
- Cartes d'identité en cours de validité

2 Permis délivrés par la police des étrangers

Permis B, C, Ci, L, F, N, S, G

3 Permis délivrés par les offices de la circulation routière

Permis de conduire des offices de la circulation routière cantonaux pour toutes les catégories, sans les permis d'élève conducteur

Comment faire la certification d'une pièce d'identité¹ ?

- Pour les résidents suisses ou les étrangers de passage en Suisse, il est possible de faire la certification de votre pièce d'identité dans une filiale de La Poste Suisse de votre choix (processus « identification jaune »). Le prix de ce service est CHF 20 par certification. Keytrade Bank vous rembourse le coût de certification après l'ouverture de votre nouveau compte.
- La certification de la pièce d'identité peut également être faite par une autorité publique (suisse ou étrangère) qui offre habituellement le service de certification de pièces d'identité (p.ex. les autorités communales ou cantonales suisses) ou par un notaire. Dans ce cas, Keytrade Bank vous remboursera également le coût de certification via une autorité publique à concurrence de 20 CHF par certification.

1) Pour toute clarification, veuillez contacter notre Customer Care Center, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30 au 022 715 20 20 (ou +41 22 715 20 20 si vous êtes à l'étranger), par fax au + 41 22 715 20 21 ou par email à info@keytradebank.ch

Veuillez lire les notes suivantes et envoyez tous les documents à l'aide de l'enveloppe-réponse jointe préaffranchie.

Notes importantes :

- a) Si une personne différente du titulaire du compte a été indiquée comme l'ayant droit économique du compte (selon le « Formulaire A »), une copie simple de la pièce d'identité de cette autre personne est requise.
- b) Pour les personnes morales non inscrites au Registre suisse du commerce, une copie certifiée conforme des statuts de la société ou de documents équivalents ainsi qu'une certification officielle du droit de signatures des dirigeants.
- c) Si une Procuration est octroyée à une personne tierce (« Mandataire »), une copie simple de la pièce d'identité tierce est requise.

Et après ?

L'ouverture de votre compte vous sera notifiée par l'envoi à votre domicile de votre logon, vos mots de passe et votre code de confirmation ainsi que votre Keytrade ID. Dès réception de ces éléments, vous pouvez vous identifier sur le site sécurisé de la Banque (www.keytradebank.ch) via « Accès client ».

Les informations nécessaires pour effectuer des virements sur votre compte seront disponibles dès que vous aurez activé votre Keytrade ID.



Keytrade Bank SA, Bruxelles,
succursale de Genève
Rue de Chantepoulet 25
1201 Genève – Suisse

Tel. +41(0)22 715 20 20
Fax +41(0)22 715 20 21
info@keytradebank.ch
www.keytradebank.ch

Keytrade Bank, le spécialiste de l'investissement en ligne, fait partie du Groupe Crédit Agricole